

Nombre

de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 25 novembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs DUPUY, GOMES, FLEURY.

Absents excusés : M DUJARDIN
M. CATTELON
M. RAYNAUD
M. COULETEL donne pouvoir à Mme LEROY
M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEJEUNE

Secrétaire de séance : Madame Virginie DECAMP

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Délibération N°= DE2022395 du 25 novembre 2022 : Indemnités du Maire et des Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes ;

Considérant le désir de réaliser des économies, Madame le Maire et le 1^{er} Adjoint proposent de renoncer à leurs indemnités d'élus et, ce, du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de renoncement.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 25 novembre 2022

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmise en Préfecture le 01/12/2022